

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 16 MAI 2019

2019 - 24 OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 16 mai, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 mai 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 17 mai 2019

2019-24 OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984, et notamment son article 3-1°,

Vu la délibération n°2015-37 en date du 26 novembre 2015 portant sur l'instruction des certificats d'urbanisme,

Après réalisation d'une étude organisationnelle sur le service urbanisme, et compte tenu des perspectives de déploiement d'une nouvelle application informatique permettant d'optimiser les instructions d'urbanisme, il s'avère qu'il est nécessaire de reconduire pour 12 mois un emploi non permanent d'instructeur sur le grade de d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

Vu la délibération n°2018-28 en date du 29 mars 2018 portant sur le recrutement d'un poste de PCAET, et compte tenu du caractère non pérenne de l'accompagnement proposé à ce jour par le SYDELA en matière de PCAET.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'ouvrir un emploi non permanent d'une durée de 1 an sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, (instructeur urbanisme),
- D'ouvrir un emploi non permanent d'une durée de 1 an sur un grade de catégorie A (chargé de mission P.C.A.E.T.),
- De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président,

Bernard CLOUET

